

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DINANT  
Cabinet du juge d'instruction dél. Olivier BONTYES

Dossier n° J3- 102/05

MANDAT D'AMENER

Nous Olivier BONTYES, juge d'instruction dél. près le tribunal de première instance de Dinant ;

Vu les articles 3 à 15 de la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive ;

Vu les pièces de la procédure en cause de **VANDEN BERGHE Patrick**

Né le 28/12/1955, à Courtrai

Demeurant au Grand Duché de Luxembourg, à Septfontaines, rue d'Arlon, 3, mais  
résidant à 5590 Ciney, Place Monseu, 12, **FRUX**

Attendu qu'existent de sérieux indices de culpabilité en matière de calomnie et diffamation;

Mandons et ordonnons à tous agents de la force publique d'amener ladite personne devant nous, en notre cabinet du Palais de Justice de Dinant, et au besoin de l'y contraindre.

En cas de fermeture de notre cabinet, ladite personne sera conduite à la maison d'arrêt de Dinant et gardée à notre disposition.

Fait et muni de notre sceau à Dinant, le 21 octobre 2005.



Le juge d'instruction dél.

Olivier BONTYES